

Quel sort pour le palais de Justice de Bruxelles ?

Olivier Rogeau

Journaliste au Vif/L'Express 11/10/2014 à 15:06

Le dossier aura valeur de test pour la coopération fédérale entre flamands et francophones.

Que faire de ce vaisseau-fantôme, conçu sous Léopold Ier et inauguré le 15 octobre 1883 ? Fleuron du patrimoine architectural bruxellois et signature dans le paysage urbain de la capitale, le mastodonte est recouvert d'une gangue d'échafaudages depuis des lustres. A plusieurs reprises, la presse flamande a qualifié les travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment de "gouffre financier pour l'Etat", tandis que des voix, à Bruxelles, estiment que le palais de Justice est victime du désintérêt des pouvoirs publics.

Le 7 février 2013, le gouvernement Di Rupo a pris une décision lourde de conséquences : les juridictions pénales devront quitter le palais Poelaert. Une étude considère qu'il n'est pas possible de sécuriser les 24 salles d'audience correctionnelles. "Au plus tard au début 2015, nous chercherons un bâtiment de 35 000 mètres carrés dans l'environnement proche du palais pour reloger la chaîne pénale, indique Laurent Vrijdaghs, administrateur général de la Régie des bâtiments. Il comprendra un bloc de 120 cellules qui répondront aux conditions de détention modernes. Dans trois ou quatre ans, nous disposerons de ce bâtiment et pourrons nous concentrer sur la rénovation du palais, deuxième phase du master plan adopté par le gouvernement."

Seules resteront à bord du paquebot la cour de cassation, la cour d'appel section civile, la cour d'assises - appelée à être dédoublée -, le barreau et le restaurant (actuellement dépourvu de permis d'environnement). On prévoit, en outre, le retour "au bercail" du collège des procureurs généraux, de deux justices de paix et du tribunal de police, naguère exilés. Tous ces services occuperont le rez-de-chaussée, les 1er et 2e étages, soit 15 000 m². Les locaux des 3e et 4e étages, non conformes à l'oeuvre de Poelaert, seront démolis. Quant aux étages situés sous la salle des pas perdus, ils devront être

libérés d'ici dix ans et recevront une nouvelle affectation. Il faudra en retirer, outre les juridictions pénales, les pièces à conviction, actuellement stockées dans des conditions inadaptées.

Que fera-t-on de ces 45 000 m² progressivement désertés ? Un complexe commercial, qui financerait la rénovation du palais ? Avec musée, snack, restaurant, magasins de bibelots pour touristes... ? "Le principe d'une mixité d'occupation au sein du palais est retenu, mais on ne sait pas encore quelles activités seront hébergées en sous-sol, corrige Laurent Vrijdaghs. Un consultant va accompagner la réflexion menée par la Régie, la Justice, la Région et la Ville."

Mais où trouver le budget pour un tel réaménagement ? "Pour intéresser le privé, il faudra déterminer une affectation au socle", se contente de répondre le patron de la Régie. "Des moyens complémentaires ? Je n'y crois pas, s'exclame Alain Courtois, échevin MR de la Ville de Bruxelles. Un partenariat public-privé ne se conçoit que si le privé est demandeur. Dans le cas du palais, les investisseurs ne seront pas intéressés, à moins que le bâtiment soit privé de sa vocation judiciaire. Je plaide pour qu'un project manager soit nommé à la tête d'une direction générale spécifique. Elle disposerait de moyens supplémentaires du fédéral et serait chargée de gérer, à la place de la Régie, l'ensemble des 300 bâtiments judiciaires belges, dont beaucoup sont en piteux état."

Le dossier dans Le Vif/L'Express de cette semaine